

# LA REVUE DE PRESSE



**U2P**  
union des entreprises de proximité de l'Ariège

# 2025



# 2025

## Les Entreprises de Proximité de l'U2P

L'année 2024 fut dense d'un point de vue politique, mais aussi au point de vue de l'activité des entreprises de proximité, qui a connu une baisse pendant l'été.

En ce début de 2025, l'U2P avec la nomination de François BAYROU attend des décisions immédiates pour redonner de la confiance, de la simplification et de la visibilité budgétaire aux entreprises, en particulier à nos TPE et PME, dont la patience des artisans " a atteint ses limites". Il y a urgence à trouver des compromis !

Le projet de loi de finances et de financement de la sécurité sociale 2025 représentent un enjeu majeur pour soutenir les petites entreprises, la continuité du forfait d'accompagnement de l'apprentissage est primordial aussi, sans oublier la transition énergétique qui reste une priorité....

Nos entreprises jouent un rôle essentiel sur notre territoire, et il est primordial que les mesures promises soient mises en œuvre rapidement pour garantir la pérennité de celles-ci et des emplois.

Dans ce contexte, **Gérald SGOBBO, Président de l'U2P de l'Ariège**, vous invite à une conférence pour présenter ses vœux entourés de nos partenaires et élus :

Le LUNDI 20 JANVIER 2025 à 17 h 45  
à l'U2P à FOIX

A l'issu de la conférence, nous partagerons la traditionnelle galette.

Gérald SGOBBO : " tous mes vœux de réussite au gouvernement et que l'on retrouve le sens de l'intérêt général pour que l'investissement, les embauches et la consommation puissent repartir"

07/01/2025



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FOIX, le 13 janvier 2025

**Contacts presse**  
U2P  
05.34.09.81.82  
contact@u2p09.fr

**PAGE 1 SUR 1**

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

## DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

### Retrouver le chemin d'une politique responsable

La France a rendez-vous avec son avenir lors de la déclaration de politique générale que doit prononcer le Premier ministre ce 14 janvier, et l'U2P veut espérer que les grands axes d'une politique responsable seront tracés.

Pour cela, il conviendra d'arrêter de laisser filer la dette et les déficits et d'établir un plan de redressement des comptes publics. Alors que la discipline budgétaire devrait être la boussole de tout gouvernement, le pays s'est laissé aller à des décennies de négligences dont le prix est payé par chaque Français aujourd'hui à travers des baisses de pouvoir d'achat et la remise en cause de l'efficience et de la qualité des services publics.

Dans cette situation, il serait totalement irresponsable de commencer par détricoter la réforme des retraites de 2023 qui n'est certes pas parfaite mais qui a le mérite de nous éloigner d'une faillite du régime d'assurance retraite au détriment des générations à venir. En outre, l'U2P a accompagné cette réforme parce qu'elle évitait à la fois une hausse des cotisations sur les revenus du travail (salaires et revenus des indépendants) alors que la France détient déjà un record de prélèvements sociaux, et une baisse du niveau des pensions des retraités. De même, elle contribue à limiter l'usure professionnelle, à mieux prendre en compte les carrières longues (départ avant 64 ans) et à améliorer les pensions minimales (80% du SMIC) des salariés et des travailleurs indépendants qui ont eu une carrière complète.

Ainsi, l'U2P appelle à, ni geler, ni suspendre la réforme, tout en proposant d'engager des discussions sur les voies et moyens d'améliorer ses contours sans dégrader les équilibres budgétaires.

En parallèle, l'U2P défend la nécessité de réinventer le mode de financement de la protection sociale afin de réduire le coût du travail qui bride la croissance et l'emploi et qui rogne le pouvoir d'achat des Français, qu'ils soient salariés ou travailleurs indépendants.



2025

**bou  
lan  
ger**  
C'est un métier.

Ariège

**U2P**  
 union  
 des entreprises  
 de proximité  
 de l'Ariège

# Deux boulangeries ont fait les meilleures galettes d'Ariège

La boulangerie Sottana à Rieuercos et La mie de Puj'au Mas-d'Azil se sont distinguées au concours départemental de la meilleure galette des rois ce lundi 13 janvier. L'occasion de mettre en lumière l'artisanat local.

Dans les locaux de l'Union des entreprises de proximité (U2P) à Foix, les prix du 4e concours départemental 2025 de la meilleure galette amande et coque brioché traditionnelle ont été remis hier. Un rendez-vous important pour les artisans boulanger ariégeois. Sept candidats, qui maillent le département de Saint-Girons à Rieuercos et de Mazères à Foix, étaient en lice pour remporter le titre, et se qualifier pour le concours régional qui aura lieu en novembre prochain, dans le Tarn-et-Garonne. « L'enjeu est de mettre en avant l'artisanat, les boulanger et pâtissiers du département, mettre en avant ces artistes, le mot est là, les jeunes qui reprennent des boutiques. Aujourd'hui, on s'aperçoit que la promotion du métier passe par là », estime Anthony Parolin-Maurette, président du syndicat des boulangers, alors que la profession



Les boulangeries de Christophe Sottana à Rieuercos et de Guillaume Pujol au Mas-d'Azil ont été distinguées par le premier prix dans la catégorie coque brioché et galette amandes. / DDM Anouk Portier

« traverse depuis deux ou trois ans une période compliquée avec une augmentation massive » des coûts.

## Il y avait beaucoup de stress cet après-midi »

Valoriser le savoir-faire mais aussi se challenger. « Derrière, il y a le concours régional, puis national qui est encore plus beau. Ça n'a pas de prix pour l'artisanat. C'est stimulant de se mettre en difficultés avec d'autres artisans et voir si on peut réussir quelque chose. » Dans la catégorie coque brioché, Christophe Sottana de Rieuercos l'a emporté, prenant la deuxième place de la catégorie galette amandes, derrière La mie de Puj de Guillaume Pujol au Mas-d'Azil. « Mon patron

avait déjà participé mais c'était une première pour moi », glisse Marius, 20 ans, apprenti qui représentait la boulangerie ce lundi. « Il y avait beaucoup de stress cet après-midi en attendant les résultats mais je suis assez fière. C'est une décision de dernière minute, j'ai décidé de participer vendredi donc je n'ai eu que ce week-end pour m'entraîner et faire la galette ce matin », témoigne le jeune homme. « Le patron m'a aidé pour le feuilletage et puis j'ai fait les dessins dessus et la garniture intérieure. » Romain Sarda, installé à Varilhes, termine troisième dans les deux catégories. Place maintenant au concours régional en novembre prochain.  
R.B.L.

## LA FIN DU JOUR DE FERMETURE OBLIGATOIRE ?

Depuis 1993, un arrêté préfectoral ordonne la fermeture au public, un jour par semaine, des boulangeries, boulangeries-pâtisseries et dépôts de pain du département. Une décision prise, à l'époque, en concertation avec les syndicats, sur laquelle les représentants des boulangers de l'Ariège aimeraient bien revenir. « Avec les syndicats, nous nous sommes mis autour de la table avec le préfet et le sous-préfet pour demander à enlever cet arrêté. On est le seul métier en France où on nous oblige à fermer un jour par semaine. C'est aussi une demande pour assurer un service [à la population]. Quand un boulanger à Ax-les-Thermes ou à Seil ferme, les habitants doivent se rabattre sur Tarascon ou sur Saint-Girons. [...] Puis cet arrêté n'est pas respecté par les grandes chaînes, les supermarchés », pointe le président du syndicat des boulangers de l'Ariège, qui a rencontré les services de la préfecture la semaine passée. Aucune décision n'a pour l'instant été prise. « Nous en serons plus fin avril et début mai », l'arrêté arrivant à échéance. « On a le droit d'ouvrir, on a le choix de fermer mais interdire à quelqu'un de travailler en 2025, je trouve ça scandaleux », insiste Anthony Parolin-Maurette.



## ENQUETE XERFI POUR L'U2P

### Recul modéré de l'activité fin 2024

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FOIX, le 23 janvier 2025

Contacts presse  
U2P  
05.34.09.81.82  
contact@u2p09.fr

PAGE 1 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Serait-ce la promesse d'un retour progressif à des valeurs positives ? On aimerait y croire. Après plusieurs trimestres de franche détérioration de leur chiffre d'affaires, l'**activité des entreprises de proximité n'a que faiblement fléchi en volume au cours des trois derniers mois de l'année** : -0,6% par rapport au même trimestre en 2023 (contre -1,6% trois mois plus tôt) et - 1% en tendance annuelle.

Ces résultats montrent que les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales demeurent globalement dans un moins bon état de santé que celui de l'ensemble de l'économie française (+0,8%). Ils cachent également d'importants écarts entre les différents secteurs de l'économie de proximité, **les artisans du bâtiment accusant une contraction de leur chiffre d'affaires encore plus forte que les précédentes** : -7% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023. La baisse d'activité a également concerné la fabrication artisanale (-3,2%), tandis que les entreprises de l'alimentation sont sorties de la zone rouge dans laquelle elles étaient depuis plus d'un an, pour renouer avec une croissance de 1,2%. **Du côté des professions libérales, le volume d'activité est en progression de 3,1%**, particulièrement porté par les acteurs de la santé.

Sur l'ensemble de l'année 2024, la tendance globale se redresse mais reste négative à hauteur de 1%. Les professions libérales sont les seules à afficher une activité en croissance (+0,5%) sur l'ensemble de l'année.

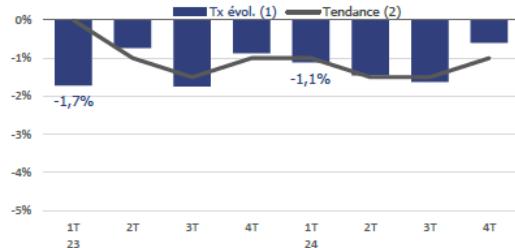
Les chefs d'entreprise consultés pour cette enquête\* se montrent pessimistes pour le début d'année 2025. En effet, 9% seulement d'entre eux s'attendent à une activité plus soutenue contre 21% tablant sur une détérioration.

A ces résultats s'ajoute malheureusement la tendance de fond qui voit les fermetures d'entreprises se développer à un rythme inhabituel et avec elles, leur lot de pertes d'emplois : chaque semaine 1500 salariés d'entreprises de moins de 11 salariés perdent leur travail.

C'est dans ce contexte que l'U2P intervient fermement auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir rapidement un environnement plus favorable au tissu des petites entreprises françaises, avec une triple demande : alléger le coût du travail, simplifier la vie des entreprises et stabiliser les règles fiscales et sociales applicables.

\*Enquête réalisée en janvier 2025 par Xerfi Specific pour le compte de l'U2P, auprès de 7675 chefs d'entreprise issus des secteurs représentés par l'U2P.

### L'activité des entreprises de proximité - En volume



#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FOIX, le 23 janvier 2025

Contacts presse  
U2P  
05.34.09.81.82  
contact@u2p09.fr

PAGE 2 SUR 2



Dans l'émission, des chefs partent à la découverte des meilleures boulangeries d'une région de France avec un seul objectif : désigner, à l'issue du périple, la meilleure boulangerie de France. Tourné en juin dernier, ce coup de projecteur sur l'Ariège devrait être diffusé dans quelques semaines.

Samuel Vandevelde a repris la boulangerie du 58 rue Bouillonne en juillet 2019. Et malgré l'épidémie de Covid 19 qui devait suivre, il a maintenu son activité et fidélisé une clientèle locale. Et ce sont les habitués du lieu qui ont décidé de valoriser le travail de leur artisan en l'inscrivant au casting du "Meilleur boulanger de France" - une émission qui met en lumière dans une "Quotidienne" les boulangeries artisanales de tout le territoire, et qui, chaque semaine, présente une compétition où deux boulangeries s'affrontent. La boulangerie gagnante obtient une place pour espérer représenter sa région en finale nationale...

Après quelques vérifications préalables sur l'établissement, la production a appelé Samuel Vandevelde pour lui demander si son équipe et lui souhaitaient

participer à l'émission. Puis le tournage s'est déroulé en deux étapes en juin 2024, avec plusieurs épreuves mettant en valeur son savoir-faire artisanal. Et la visite des juges, grands noms de la boulangerie et de la cuisine française : Bruno Cormerais, meilleur ouvrier de France, Noémie Honiat, finaliste de la saison 5 de Top Chef, et le chef étoilé Michel Sarran.

*"L'équipe de tournage est venue, on a fait la présentation du magasin, de l'équipe. On avait ensuite deux produits à présenter : un produit fétiche et une nouveauté", se remémore le boulanger ariégeois. Le fournil a relevé ensuite deux "grands défis" : proposer une nouveauté spécialement élaborée pour l'émission, et créer un produit inédit en deux heures à partir d'un ingrédient mystère local. Samuel Vandevelde a choisi de réaliser une création sucrée-salée pour surprendre le jury... avec de la tome des Pyrénées.*

Opposé à une boulangerie de Cugnaux qui emploie 50 personnes, il a défendu ses chances en mettant en avant l'esprit familial et l'unité de sa petite équipe. Bien que les contraintes de temps et le stress des camé-

ras aient compliqué la tâche, l'Ariégeois a apprécié recevoir des conseils d'experts.

Qui a gagné ? Il est encore trop tôt pour le savoir, l'émission n'est pas encore programmée. La diffusion est prévue dans les mois qui arrivent. Mais qu'importe l'issue, l'émission a offert une belle opportunité de visibilité à sa boulangerie, avec une reconnaissance professionnelle et un coup de projecteur sur son travail et celui de son équipe. *"C'est flatteur, parce que quand même, on a été repéré parmi des milliers de boulangeries". Un poster officiel est d'ailleurs affiché dans sa boutique depuis le passage des caméras.*

La date de diffusion sera partagée sur les réseaux sociaux du Fournil dès qu'elle sera connue. Pour célébrer cette aventure, trois nouveautés, dont son fameux produit à base de tomme des Pyrénées, seront disponibles dès le lendemain de la diffusion de l'émission, pour le plus grand plaisir de sa clientèle. *"On a tout retravaillé un petit peu, pour que ça soit vraiment des produits aboutis", conclut l'artisan avec mystère.*

C.B.

## Meilleur boulanger de France sur M6 Un mazérien dans la course

Samuel Vandevelde, gérant de la boulangerie "Au Fournil de Sam et Betty" a récemment vécu une aventure exceptionnelle. Repéré grâce aux recommandations de ses clients, il a été contacté par la production de l'émission du Meilleur boulanger de France, pour représenter l'Ariège dans ce célèbre concours télévisuel national.





# 2025

## Communiqué de presse

FOIX, 07 Février 2025

### Contacts presse

U2P ARIEGE  
05 34 09 81 82  
contact@u2p09.fr



## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

### Un budget imparfait mais indispensable au pays

L'U2P qui appelle depuis plusieurs mois à une clarification des règles et du cadre budgétaire applicables aux entreprises, afin de ne pas ajouter une crise économique à la crise politique, se félicite de l'adoption du projet de loi de finances pour 2025. Ce **budget est loin d'apporter toutes les réponses aux difficultés conjoncturelles et structurelles rencontrées par les entreprises de proximité mais la priorité était de mettre fin au climat d'incertitude en relançant les décisions d'investissement, de commandes et d'embauches, et de donner un cap au pays.**

Même s'il est regrettable que la compensation accordée aux entreprises qui emploient des apprentis soit revue à la baisse (5000 euros par contrat d'apprentissage au lieu de 6000 jusqu'en février 2025), l'U2P salue la décision de donner la priorité aux plus petites entreprises qui sont, de fait, celles qui contribuent le plus à la formation des jeunes, à la création d'emploi et au dynamisme des territoires. Pour autant, l'U2P continue de réclamer le maintien des allégements de cotisations sociales applicables aux contrats d'apprentissage, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

L'U2P regrette vivement l'absence de concertation préalable relative à l'abaissement à 25.000 euros de la franchise de TVA, même si elle reconnaît que cette mesure est de nature à simplifier les seuils nationaux de TVA et surtout à limiter les distorsions de concurrence, en France et en Europe, entre entreprises qui exercent une même activité. L'U2P demande qu'une attention particulière soit portée à certaines professions pour la mise en œuvre de cette mesure. De manière générale, cette question souligne l'impérieuse nécessité d'engager une vraie politique de simplification de la vie des entreprises, en commençant par adopter le projet de loi de simplification en cours d'examen.

Au-delà, l'U2P souhaite que le budget 2025 ouvre une période de clarification et de stabilisation des règles.

Le Président de l'U2P, Michel Picon ajoute : « La relance de notre économie et la pérennisation de notre protection sociale passeront inévitablement par une revalorisation du travail et par une meilleure progression du pouvoir d'achat des Français. Les acteurs économiques et sociaux sont de plus en plus nombreux à partager ce diagnostic qui passera par une modification du financement de la protection sociale visant à alléger le coût du travail. Alors engageons dès que possible ce vaste chantier. »

07/02/2025



## FRANCHISE DE TVA

### L'U2P appelle à sécuriser les entreprises

#### Communiqué

FOIX, 25 février 2025

#### Contact

U2P  
05.34.09.81.82  
contact@u2p09.fr

La vitalité économique d'un pays repose d'abord sur les richesses créées par les entreprises et sur la densité du tissu d'entreprises. C'est pourquoi l'U2P sollicite un environnement propice à la création et à la reprise d'entreprises et défend le principe de la libre concurrence qui est le moteur de l'entrepreneuriat.

**Cette conviction a conduit l'U2P à veiller au cours de la concertation avec la ministre de l'artisanat, du commerce, des PME et de l'ESS, pour chaque profession, à ce que le niveau de franchise de TVA ne génère pas de distorsions de concurrence.**

Contrairement aux propos formulés par certaines organisations d'auto-entrepreneurs, il n'y a pas lieu de faire l'amalgame entre les seuils de franchise de TVA et le régime de la micro-entreprise dont les seuils de chiffre d'affaires ne sont pas modifiés. Ce régime fiscal et social a été créé pour faciliter la création d'entreprise ; il faut lui redonner cette vocation première et encourager ses ressortissants à développer leur entreprise.

**L'U2P prend acte de la décision du gouvernement de suspendre l'abaissement des seuils en dessous desquels les entreprises ne sont pas assujetties à TVA jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2025, et de prolonger la concertation pour déterminer les mesures législatives les plus adaptées.**

Dans le cadre de cette concertation l'U2P veillera à ce que les nouveaux seuils de franchise de TVA tiennent compte des situations concurrentielles spécifiques à chaque secteur, tout particulièrement le bâtiment dont nous soutenons sa demande de baisse du seuil de franchise de TVA à 25.000 euros.

**Enfin l'U2P rappelle au gouvernement la nécessité de garantir la plus grande sécurité juridique aux entreprises concernées par les changements à venir et de leur apporter un accompagnement véritablement adapté.**

25/02/2025



**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE  
N° 25.04.13**

FODX, le 24 avril 2025

**Contacts presse**

U2P  
05.34.09.81.82  
[contact@u2p09.fr](mailto:contact@u2p09.fr)

**PAGE 1 SUR 1**

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et payages).

# 2025

## **L'U2P soutient les professions qui souhaitent travailler le 1<sup>er</sup> mai**

Il serait temps de sortir de situations absurdes et souvent injustes qui font que certains professionnels de proximité (bouchers, boulanger, charcutiers, fleuristes...), sont empêchés par la loi de faire travailler leurs salariés le 1<sup>er</sup> mai, alors que leurs activités sont essentielles à la population.

En dépit de réglementations passées instaurant des tolérances et de récentes déclarations gouvernementales favorables à un élargissement des possibilités de travailler le 1<sup>er</sup> mai, les chefs d'entreprise restent dans le flou le plus total.

C'est pourquoi l'U2P demande que l'Etat prenne rapidement l'engagement formel, pour ce 1<sup>er</sup> mai 2025, de ne pas sanctionner les entreprises qui souhaiteront faire travailler leurs salariés, sous réserve de leur accord et d'une rémunération doublée.

Il conviendra ensuite d'engager une concertation avec les organisations représentatives de ces professions, et en premier lieu l'U2P, afin de déterminer le cadre législatif le plus approprié pour les années à venir.

Le Président de l'U2P, Michel Picon, ajoute : « *A l'heure où tout le monde s'accorde à dire que nous devons travailler plus, tâchons au moins de ne pas empêcher les salariés des entreprises de proximité qui le souhaitent, de travailler le 1<sup>er</sup> mai* ».

24/04/2025



## Concours départemental La meilleure baguette tradition

Le concours départemental récompensant la "meilleure baguette tradition", le "meilleur sandwich" et le "meilleur croissant au beurre" s'est déroulé le lundi 24 février à Foix.



Organisé par la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française de l'Ariège, en collaboration avec l'Union des entreprises de proximité, cet événement est bien plus qu'une simple compétition : il représente un moment de partage et de convivialité entre partenaires, jurés et artisans locaux, tous réunis autour d'un savoir-faire.

C'est le président de la CNBPF de l'Ariège, Anthony Parolin-Maurette, qui a remis les prix aux lauréats du concours départemental. Lors de son discours, il a tenu à saluer le talent des artisans en lice, soulignant leur engagement constant en faveur de la qualité et de l'excellence. Anthony Parolin-Maurette a mis en lumière les pressions qui pèsent sur les artisans dans un

contexte économique de plus en plus exigeant. Le jury, composé de professionnels aguerris, a départagé les candidats en s'appuyant sur des critères stricts : cuisson, taille, poids, esthétique et goût.

Cependant, cette édition a été marquée par une participation plus faible qu'espérée. Sur les quatre candidats inscrits, seuls deux ont finalement pu se présenter. Un constat regretté par le président de la CNBPF de l'Ariège : "C'est un échec, mais on fera mieux la prochaine fois", a-t-il affirmé. Il a tenu à rappeler que ce concours départemental est entièrement gratuit et ouvert à tous les boulangers installés, une belle opportunité pour mettre en lumière leur passion.

C.B.



# 2025

**U2P de l'Ariège**  
Publié par Charles-Pascal  
• 23 h - 0

Cette année encore, la commune de Mazères a accueilli la traditionnelle fête du pain qui chaque année est organisée par la CNBPF de l'Ariège dans un territoire différent de notre département. Après un petit déjeuner et un goûter, à base de tartines de pains, confectionnés par les boulangères et les boulangers, ils se transforment en véritables petits mitrans : pétassage, façonnage des pains, puis cuiture dans un véritable four sous les conseils avisés de nos boulangers, anciens boulangers et des apprenants du CFA de Foix ainsi que de leur professeur.

Promouvoir notre métier ancestral et donner aux enfants le goût du vrai pain de boulanger est un véritable enjeu, surtout en ces temps où notre métier est gravement impacté par le contexte économique et que bon nombre de nos collègues se battent pour maintenir leur activité et leur entreprise.

Anthony Parolin-Mauretta  
Cfa de Foix  
CMA Formation Foix  
@Frederic\_Vasseur  
@Anne\_Durand  
Nou Ariège Pyrénées  
Pauline Naudin Pro  
Chambre d'agriculture Ariège  
@Philippe\_Lacube  
@Marie\_de\_Mazères  
Moulin Pyrénées  
U2P de l'Ariège  
@Gérard\_Sgobbo  
@Frédéric\_Bonnal  
@Christophe\_Sottana  
@Samuel\_Van\_de\_Velde  
@Christophe\_Vital  
@Sandrine\_Caumont

Nous remercions nos partenaires de la journée:  
Banque Populaire du Sud  
Harmonie Mutuelle

Voir les statistiques et les publications

Boostez la publication

Nou Ariège Pyrénées, Chambre d'agriculture Ariège et 11 autres personnes

12 partages

J'aime Commenter Envoyer Partager

Commenter en tant que U2P de l'Ariège



2025

MAZÈRES

# Mazères célèbre le pain entre tradition, savoir-faire et convivialité

À Mazères, la Fête du Pain a réuni apprentis, élus, enseignants et enfants pour une journée conviviale autour du savoir-faire boulangier.

Chaque année, pendant une semaine, la Fête du Pain met à l'honneur le métier de boulanger partout en France. À Mazères, cette édition s'est déroulée sous la magnifique halle de la commune, dans un cadre aussi chaleureux qu'authentique. À cette occasion, la municipalité a ouvert son four à bois, ajoutant une touche d'authenticité à la journée. Élus, apprentis du CFA de Foix, professeurs, boulangers, mais aussi de nombreux enfants des écoles de Mazères étaient réunis pour découvrir les différentes étapes de la fabrication du pain. Du pétrissage à la cuisson, en passant par le façonnage, jeunes et adultes ont participé avec enthousiasme à la préparation.



Tous les acteurs présents lors de la fête du pain./ DDM, C.S.

Les enfants ont aussi pu exprimer leur créativité en créant leur propre pain, qu'ils ont ensuite emporté avec fierté.

## Une fête valorisant un métier essentiel

Anthony Parolin-Maurette, président du Syndicat des Boulanger et Boulanger-Pâtissiers d'Ariège Pyrénées, a exprimé sa joie de participer à cet événement en compagnie de ses collègues, des apprentis et des enseignants du

CFA. Il a chaleureusement remercié toutes les personnes présentes, soulignant l'importance de valoriser ce beau métier.

« Lors de ces manifestations, le pain est généralement cuit dans un four électrique. Ici, à Mazères, il l'est dans un four à bois, grâce au comité des foires et marchés. Combiné à l'écrin remarquable de la halle, cela rend cette fête encore plus appréciable », a-t-il précisé.

Il a également tenu à remercier Louis Marette, maire de Mazères, pour son engagement dans ce partenariat, ainsi que les professeurs du CFA, les Moulins Pyrénées pour la farine, la Banque Populaire représentée par Géraldine Pons, et le directeur du CFA de Foix, « partenaire d'une démarche de formation de haut niveau ».

De son côté, Louis Marette a salué l'ensemble des participants et salué le choix pertinent de ce site chargé d'histoire. Il a rappelé que sous la halle de Mazères se trouvent encore les anciennes mesures à grain, témoins d'un marché aux grains florissant au Moyen Âge.

« Le grain, c'est le pain. Le pain, c'est un symbole fort : les chrétiens en ont fait un moment de partage, les Romains une devise : du pain et des jeux. À Mazères, le pain, c'est le travail. Et pour les jeux, nos fêtes locales ont depuis longtemps fait leur réputation », a-t-il conclu avec enthousiasme. Christophe Serre





2025



U2P  
union  
des entreprises  
de proximité  
de l'Ariège

# Les taxis ariégeois dénoncent les risques qui pèsent sur le transport médicalisé

Ce lundi 19 mai, les chauffeurs de taxi ariégeois se sont mobilisés autour d'un petit déjeuner sous la Halle aux Grains à Foix, pour dénoncer les conséquences de la réforme de la Sécurité sociale.

Pas de klaxons ni de routes bloquées ce lundi 19 mai à Foix, sous la halle de Villote, mais des croissants, du café et des tracts explicatifs. Les chauffeurs de taxi ariégeois ont opté pour une mobilisation à la fois conviviale et déterminée pour dénoncer les conséquences

de la réforme de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), promulguée à la fin du mois de février. La réforme prévoit la généralisation progressive du transport mutualisé obligatoire, piloté par des plateformes numériques. L'objectif est de regrouper les trajets des patients grâce à un algorithme, afin de réduire les coûts. «Ce qu'on redoute, c'est que les patients soient tous mis sur une plateforme et que ce soit l'intelligence artificielle qui fait le tri», exprime Nathalie Barque, présidente des taxis ariégeois. Selon les chauffeurs de taxi, cette réforme marque la fin du libre choix du chauffeur, des horaires adaptés et du lien de confiance étab-

bli avec les patients. Dans le département, la majorité des structures sont de petite taille et dotées le plus souvent d'une ou deux autorisations de stationnement (ADS) seulement.

«Si nous perdons nos clients réguliers, nous ne pourrons plus assurer nos journées. Si ça continue comme ça, on va devoir mettre les clés sous la porte», alerte Nathalie Barque. Cette organisation logistique suscite en effet des inquiétudes : longues attentes, baisse de la qualité du service et hausse des frais pour les patients réticents au transport partagé.

«Ceux qui refusent cette méthode de déplacement devront assumer

eux-mêmes une part du ticket modérateur. Et ça, ce n'est pas possible, explique la présidente des taxis ariégeois. Toutes les personnes qui ont une hospitalisation, qu'elle travaillent ou pas, méritent d'être accompagné avec un transport professionnel.»

## Un appel au dialogue

Les chauffeurs ne sont pas contre le principe de la réforme, mais ils dénoncent l'absence de concertation. «Il faut que tout le monde travaille ensemble, sans décision prise sans discussion, comme celle prise par la Cnam», exprime Nathalie Barque.

À Foix, la priorité était de faire con-



## ■ Mazères célèbre la Fête du Pain et le savoir-faire boulanger

**La Fête du Pain, célébration nationale dédiée au pain et au métier de boulanger, met chaque année en lumière le savoir-faire artisanal et l'importance de ce pilier de la gastronomie française.**



Organisée autour du 16 mai, jour de la Saint-Honoré, elle a pour ambition de promouvoir la boulangerie traditionnelle et de transmettre aux plus jeunes le goût du "vrai pain".

En Ariège, c'est la commune de Mazères qui a accueilli cette année à nouveau la manifestation conviviale, organisée à l'échelle départementale par la CNBPF de l'Ariège (Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française). L'événe-

ment, tournant au maximum annuelle sur le territoire, a permis aux enfants des écoles voisines de découvrir le métier de boulanger de manière ludique et pédagogique. Après un petit-déjeuner et un goûter à base de tartines préparées par les boulangères et boulanger, les enfants se sont glissés dans la peau de véritables petits mitrons. Au programme : pétrissage, façonnage et cuisson du pain dans un véritable four, guidés par des professionnels passion-

nés, des anciens boulangers, les apprentis du CFM de Foix, ainsi que leur professeur !

Au-delà de l'animation, cette fête revêt une importance particulière dans un contexte économique difficile pour l'artisanat. La fête du pain est l'occasion de valoriser un métier ancestral, de raviver des vocations, et de soutenir les artisans boulangers, dont beaucoup luttent pour faire vivre leur entreprise face aux défis actuels.



2025

## Pour défendre un service de proximité Mobilisation des taxis ariégeois

Le 19 mai, les taxis de l'Ariège se sont mobilisés à Foix pour alerter sur les conséquences de la nouvelle convention nationale qui encadre le transport de patients. Ils redoutent une perte de liberté pour les usagers, contraints à utiliser des transports partagés gérés par des plateformes, au détriment du lien humain et de la proximité.

Adoptée le 16 mai, la nouvelle convention-cadre vise à uniformiser la tarification et à promouvoir le transport partagé, notamment via une gestion algorithmique. Cela implique la fin du libre choix du taxi, des regroupements de patients, des délais d'attente plus longs, et la facturation d'un ticket modérateur en cas de refus du transport partagé. La réforme introduit aussi des critères plus stricts pour accéder au conventionnement, ce qui pourrait exclure



pendant, en concertation avec les fédérations représentatives de la profession, pour garantir une médiation équitable ; la mise en place de garanties concrètes pour faire respecter les règles du secteur, notamment face aux pratiques illégales (comme la maraudie des VTC) et à la concurrence jugée déloyale.

Plutôt qu'un blocage, les professionnels ont opté pour une mobilisation

que défende la voix de la profession au niveau national.

### Ce que répond la CPAM

Pour l'Assurance Maladie, cette réforme est une modernisation nécessaire. La Caisse ariégeoise insiste dans un communiqué en date du 19 mai sur "l'importance des taxis conventionnés dans le transport de

certains professionnels, notamment en milieu rural. Les professionnels du secteur craignent que la réforme ne fragilise l'équilibre économique des artisans. Les chauffeurs redoutent notamment la perte de leur clientèle régulière si les trajets sont redistribués par un système centralisé.

### Des revendications claires pour défendre la profession

À l'appel des principales fédérations professionnelles (UNT, FNAT, FNDT, FNTI), les taxis de toute la France - dont ceux de l'Ariège - se sont mobilisés massivement. Ils dénoncent un processus de décision mené "sans concertation, dans le mépris de leur expertise, de la réalité de leurs territoires et des spécificités économiques locales."

Les revendications portées sont claires : le gel immédiat de la convention nationale tant qu'un véritable dialogue n'a pas été instauré ; le maintien de la tarification au taxi-mètre, fondée sur les arrêtés préfectoraux en vigueur, sans harmonisation imposée à l'échelle nationale ; la désignation d'un médiateur indé-

pédagogique le 19 mai à Foix : petit-déjeuner, tracts, pétition et échanges avec les citoyens. Leur objectif : sensibiliser à l'impact local d'une réforme nationale.

### Un appel au dialogue

« Que l'on travaille ou pas, dès qu'il y a une hospitalisation, on a droit à un transport professionnel », rappelle Nathalie Basque, présidente du Syndicat des Taxis de l'Ariège. Elle défend un service humain, de proximité, adapté aux patients. En Ariège, une cinquantaine d'entreprises se partagent une centaine d'autorisations de stationnement, avec souvent un ou deux véhicules par société. « Si on enlève le client pour le mettre dans une plateforme centralisée, on n'a plus rien à faire de la journée », alerte-t-elle.

Les professionnels demandent un véritable dialogue avec les autorités. « Nous demandons que les décisions soient prises de manière tripartite entre la CNAM, les professionnels du transport et les représentants des usagers », insiste-t-elle. Ils souhaitent également qu'un interlocuteur uni-

patients (plus de la moitié des transports remboursés), et sur la nécessité d'un système plus lisible, équitable et efficace. »

Les principaux changements annoncés ? Une tarification unifiée pour commencer, "qui offre un cadre plus lisible, juste et harmonisé sur le territoire, qui est favorable aux taxis conventionnés dans plus de 2/3 des départements, notamment ruraux, pour inciter à l'activité. Des critères plus exigeants pour le conventionnement doivent permettre d'assurer une meilleure répartition des taxis pour que chaque patient accède à un transport, quelle que soit sa situation et quel que soit son lieu de vie". Enfin, un nouveau système informatique prévu d'ici 2027 doit permettre d'alléger les démarches administratives.

Entre volonté de modernisation, maîtrise des coûts et préservation d'un service de proximité, la réforme soulève des enjeux cruciaux pour les territoires ruraux qui ne peuvent se passer de ces services de transports sanitaires.

C. B.



2025

Invitation  
Inauguration

FOIX, 13 juin 2025

Contact

U2P  
05 34 09 81 82  
contact@u2p09.fr

## Les Présidents et les Entreprises de Proximité de l'U2P de l'Ariège

**Vous invitent à**

### **L'INAUGURATION de la FETE DE L'ARTISANAT / SALON ARTIBTP**

**Vendredi 20 juin 2025 à 11h30**

***Au bouleodrome de Labarre - 09000 Foix***

**Une journée de convivialité : exposants  
& partenaires, démonstrations &  
animations, veau à la broche,  
tombola...**

*Des partenaires et exposants professionnels*

*Un buffet entièrement réalisé par nos amis les Artisans Bouchers, Charcutiers,  
Boulanger et Pâtissiers  
De nombreux lots à gagner*

*Comptant sur votre présence à nous confirmer en retour et si vous souhaitez partager avec  
nous le buffet, c'est avec grand plaisir.*

Bien Cordialement



2025

## Pour défendre un service de proximité Mobilisation des taxis ariégeois

Le 19 mai, les taxis de l'Ariège se sont mobilisés à Foix pour alerter sur les conséquences de la nouvelle convention nationale qui encadre le transport de patients. Ils redoutent une perte de liberté pour les usagers, contraints à utiliser des transports partagés gérés par des plateformes, au détriment du lien humain et de la proximité.

Adoptée le 16 mai, la nouvelle convention-cadre vise à uniformiser la tarification et à promouvoir le transport partagé, notamment via une gestion algorithmique. Cela implique la fin du libre choix du taxi, des regroupements de patients, des délais d'attente plus longs, et la facturation d'un ticket modérateur en cas de refus du transport partagé. La réforme introduit aussi des critères plus stricts pour accéder au conventionnement, ce qui pourrait exclure



pendant, en concertation avec les fédérations représentatives de la profession, pour garantir une médiation équitable ; la mise en place de garanties concrètes pour faire respecter les règles du secteur, notamment face aux pratiques illégales (comme la maraudie des VTC) et à la concurrence jugée déloyale.

Plutôt qu'un blocage, les professionnels ont opté pour une mobilisation

que défende la voix de la profession au niveau national.

### Ce que répond la CPAM

Pour l'Assurance Maladie, cette réforme est une modernisation nécessaire. La Caisse ariégeoise insiste dans un communiqué en date du 19 mai sur "l'importance des taxis conventionnés dans le transport de

certains professionnels, notamment en milieu rural. Les professionnels du secteur craignent que la réforme ne fragilise l'équilibre économique des artisans. Les chauffeurs redoutent notamment la perte de leur clientèle régulière si les trajets sont redistribués par un système centralisé.

### Des revendications claires pour défendre la profession

À l'appel des principales fédérations professionnelles (UNT, FNAT, FNDT, FNTI), les taxis de toute la France - dont ceux de l'Ariège - se sont mobilisés massivement. Ils dénoncent un processus de décision mené "sans concertation, dans le mépris de leur expertise, de la réalité de leurs territoires et des spécificités économiques locales."

Les revendications portées sont claires : le gel immédiat de la convention nationale tant qu'un véritable dialogue n'a pas été instauré ; le maintien de la tarification au taxi-mètre, fondée sur les arrêtés préfectoraux en vigueur, sans harmonisation imposée à l'échelle nationale ; la désignation d'un médiateur indé-

pédagogique le 19 mai à Foix : petit-déjeuner, tracts, pétition et échanges avec les citoyens. Leur objectif : sensibiliser à l'impact local d'une réforme nationale.

### Un appel au dialogue

« Que l'on travaille ou pas, dès qu'il y a une hospitalisation, on a droit à un transport professionnel », rappelle Nathalie Basque, présidente du Syndicat des Taxis de l'Ariège. Elle défend un service humain, de proximité, adapté aux patients. En Ariège, une cinquantaine d'entreprises se partagent une centaine d'autorisations de stationnement, avec souvent un ou deux véhicules par société. « Si on enlève le client pour le mettre dans une plateforme centralisée, on n'a plus rien à faire de la journée », alerte-t-elle.

Les professionnels demandent un véritable dialogue avec les autorités. « Nous demandons que les décisions soient prises de manière tripartite entre la CNAM, les professionnels du transport et les représentants des usagers », insiste-t-elle. Ils souhaitent également qu'un interlocuteur uni-

patients (plus de la moitié des transports remboursés), et sur la nécessité d'un système plus lisible, équitable et efficace. »

Les principaux changements annoncés ? Une tarification unifiée pour commencer, "qui offre un cadre plus lisible, juste et harmonisé sur le territoire, qui est favorable aux taxis conventionnés dans plus de 2/3 des départements, notamment ruraux, pour inciter à l'activité. Des critères plus exigeants pour le conventionnement doivent permettre d'assurer une meilleure répartition des taxis pour que chaque patient accède à un transport, quelle que soit sa situation et quel que soit son lieu de vie". Enfin, un nouveau système informatique prévu d'ici 2027 doit permettre d'alléger les démarches administratives.

Entre volonté de modernisation, maîtrise des coûts et préservation d'un service de proximité, la réforme soulève des enjeux cruciaux pour les territoires ruraux qui ne peuvent se passer de ces services de transports sanitaires.

C. B.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FOIX, le 10 juin 2025

### Contacts presse

U2P

05.34.09.81.82

contact@u2p09.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

## RAPPORT DU COR

### La solution d'un report progressif de l'âge légal s'impose

Le prochain rapport du Conseil d'orientation des retraites -COR-, révélé de manière anticipée dans la presse, confirme les raisons pour lesquelles l'U2P a quitté le conclave sur les retraites : **de toute évidence, une baisse de l'âge légal de départ à la retraite ne serait pas viable et plongerait le régime de l'assurance retraite dans des déficits abyssaux.**

Ramener l'âge légal à 63 ans comme l'envisage la CPME, voire à 62 ans comme le demandent plusieurs organisations syndicales de salariés est une erreur, un renoncement à redresser les déficits de notre pays.

Au contraire, la solution d'un report progressif de l'âge légal s'impose. Le rapport du COR, après celui de la Cour des comptes, vient le confirmer.

**Cet alignement très progressif sur la pratique des autres pays européens est indispensable pour éviter de léguer une dette toujours plus importante aux générations futures. Il doit aussi permettre à ceux qui sont victimes d'une forme d'usure professionnelle de partir en retraite plus tôt. En outre, il est indispensable pour dégager les marges de manœuvre nécessaires en vue de réduire les disparités entre les femmes et les hommes face à la retraite.**

Michel Picon ajoute : « *Il faut arrêter d'instrumentaliser à des fins politiques ce sujet des retraites. Les chiffres sont têtus et s'imposeront à tous ceux qui demain auront la responsabilité de gérer notre pays.* »



## PROJET DE LOI DE SIMPLIFICATION

Les petites entreprises n'ont plus le temps d'attendre

### Communiqué

FOIX, 19 Juin 2025

Contact

U2P  
05.34.09.81.82  
contact@u2p09.fr

Après plus d'un an d'errements législatifs et en dépit de la tentative d'une partie de la majorité gouvernementale de rejeter ce texte, le projet de loi de simplification de la vie économique a été adopté par l'Assemblée nationale le 17 juin. L'U2P qui a fait dès 2023 de nombreuses propositions de simplification, se félicite de cette issue, même si le chemin de la simplification nécessitera d'être poursuivi.

Ainsi, il est urgent d'instaurer le test TPE-PME en vue de vérifier l'impact attendu des mesures législatives en direction des petites et moyennes entreprises. C'est la première disposition à mettre en œuvre, de sorte qu'enfin les petites entreprises ne se voient plus imposer des normes inapplicables et qui ajoutent de la charge administrative.

De même, il faut saluer une série de mesures qui tendent à faciliter l'accès des petites entreprises à la commande publique : meilleure prise en compte de l'ancrage territorial des entreprises dans l'attribution des marchés, hausse du seuil des marchés sans publicité ni mise en concurrence, réduction drastique des informations nécessaires à la candidature de l'entreprise...

A noter également des mesures destinées à simplifier la relation entre l'entreprise et l'administration, particulièrement le dispositif « dites-le nous une fois » obligeant les différentes administrations à partager systématiquement entre elles les informations relatives à chaque entreprise, pour qu'enfin l'entreprise ne soit plus contrainte de transmettre plusieurs fois les mêmes informations.

En outre, le régime des baux commerciaux est modifié pour permettre un paiement mensuel du loyer et le contrôle des projets commerciaux est renforcé afin de mieux protéger les commerces de proximité.

L'U2P considère en revanche que l'obligation d'informer préalablement les salariés en cas de vente de l'entreprise peut être de nature à insécuriser la vente.

Ce projet de loi n'est certes pas le grand texte simplificateur attendu. L'U2P souhaite d'ailleurs que la loi entérine un principe de simplification continue de la vie économique.

Pour autant, il est urgent de l'adopter pour que les entreprises puissent en bénéficier après de trop nombreux atermoiements.

Le président de l'U2P, Michel Picon, ajoute ainsi : « *J'invite les parlementaires à examiner le projet de loi en commission mixte paritaire avant la fin de la*

*session extraordinaire. Reporter cet examen de plusieurs mois agraverait le sentiment d'une forme de déconnexion des parlementaires par rapport aux réalités des petites entreprises. »*

Gérald SGOBBO, Président de l'U2P de l'Ariège

19/06/2025



# 2025

## L'accord sur les transitions et reconversions professionnelles est adapté aux TPE et PME

Le Conseil exécutif de l'U2P a donné mandat à son Chef de file dans la négociation, Jean-Christophe REPON, pour signer l'accord national interprofessionnel -ANI- du 25 juin en faveur des transitions et reconversions professionnelles.

Plus que jamais, dans un contexte d'accélération des mutations économiques, climatiques et techniques, compte tenu aussi de l'impact des évolutions démographiques sur le marché du travail et des difficultés de recrutement, les entreprises ont besoin d'encourager les transitions et reconversions professionnelles des salariés.

C'est la raison pour laquelle l'U2P avait déjà conclu un accord le 23 avril 2024 avec 4 organisations syndicales de salariés, accord dont les principales conclusions ont été reprises dans l'accord du 25 juin 2025.

La première qualité de cet ANI du 25 juin est la prise en compte des spécificités des TPE et des PME, notamment leur besoin d'un accompagnement renforcé dans l'anticipation des besoins en compétences et dans la sécurisation des parcours de leurs salariés.

Il convient de saluer également la confirmation de la création d'une « période de reconversion » déjà établie dans l'accord signé par l'U2P en 2024. Cette période sera ouverte à tout salarié et visera à acquérir un ou plusieurs blocs de compétences en lien avec une certification. Elle pourra s'exercer selon les modalités pédagogiques les plus adaptées : alternance, formation en situation de travail... Les employeurs des entreprises de moins de 50 salariés pourront en outre prendre la décision unilatérale d'enclencher des périodes de reconversion des salariés, à l'extérieur de l'entreprise.

Au total ces dispositions sont de nature à mieux anticiper l'évolution des métiers et des besoins en compétences et à rapprocher les logiques d'emploi et de formation.

25/06/2025

Gérald SGOBBO, Président de l'U2P de l'Ariège



# 2025

## COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

### Communiqué

FOIX, 15 Juillet 2025

### Contact

**U2P**  
05.34.09.81.82  
contact@u2p09.fr

Le principal mérite des deux plans présentés par le Premier ministre est d'apporter enfin des réponses à l'impérieuse nécessité de maîtriser notre dette et à l'urgence de relancer la production. Ainsi, l'U2P ne peut que partager les objectifs visant à redresser les comptes publics et les comptes sociaux, à accroître l'activité économique et à simplifier la vie des entreprises.

L'U2P partage la volonté du Premier ministre de s'appuyer sur un faisceau de mesures pour assainir les finances publiques : gel des budgets des ministères en 2026 (sauf armées et charge de la dette), non remplacement d'un fonctionnaire sur trois, réduction du nombre d'opérateurs de l'Etat, moindre revalorisation des prestations sociales, contribution de solidarité sur les contribuables les plus aisés et sur les grandes entreprises, réforme de l'abattement fiscal de 10% sur les pensions de retraites les plus élevées... Le plan d'économies est à la hauteur des enjeux, la France ne pouvant plus vivre au-dessus de ses moyens.

De même, l'U2P répondra présente à l'invitation du gouvernement d'engager une négociation sur l'assurance chômage et une autre sur la qualité du travail. Il est en effet indispensable d'encourager à la reprise d'emploi après une période de chômage et de poursuivre les efforts visant à améliorer le taux d'emploi des jeunes et des seniors. La situation de l'emploi dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales ne cesse de se dégrader, trimestre après trimestre.

Prudence en revanche concernant d'autres annonces qui méritent d'être regardées avec la plus grande vigilance. Le maintien en 2026 du barème de l'impôt sur le revenu de 2025 pourrait être de nature à pénaliser les entreprises qui ne sont pas sous forme sociétaire. La chasse aux niches fiscales et sociales pourrait se traduire par une remise en cause de la TVA à taux réduits ou par une nouvelle baisse de l'accompagnement des entreprises qui forment des apprentis, ce que l'U2P refuse totalement. De même l'U2P s'opposerait à la suppression de deux jours fériés si elle devait s'accompagner d'une hausse de la contribution de solidarité pour l'autonomie.

Le Président de l'U2P Michel Picon ajoute : « Je salue les grandes orientations présentées par François Bayrou dans la mesure où elles rompent avec des décennies de laisser-aller budgétaire. Elles tendent aussi à dire enfin la vérité aux Français sur l'état des finances publiques, sur les risques de déclassement du pays et de dégradation de notre modèle de protection sociale. J'appelle les parlementaires à les examiner de manière pragmatique et non idéologique, et à préférer l'esprit de responsabilité plutôt que le chantage à la motion de censure. »

15/07/2025



# 2025

## Nomination de Sébastien LECORNU

L'U2P salue la nomination rapide d'un Premier Ministre et souhaite que le gouvernement soit composé dans les meilleurs délais possibles.

Il est impératif de mettre fin à la période d'incertitudes et de blocages des décisions que nous venons à nouveau de traverser afin de donner de la visibilité et de la confiance aux acteurs économiques ainsi qu'aux consommateurs.

Pour cela, il appartiendra à la nouvelle équipe gouvernementale, avec les différents groupes parlementaires, de travailler ensemble en vue d'établir des compromis, texte par texte. Il s'agira en premier lieu de trouver une majorité pour voter les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2026, mais aussi de finaliser le projet de loi de simplification de la vie des entreprises, tant attendu par les TPE et les PME.

Michel PICON, Président de l'U2P, adresse à Sébastien LECORNU « *tous ses voeux de réussite et d'efficacité gouvernementale et appelle la classe politique à retrouver le sens des responsabilités et de l'intérêt général pour que l'investissement, les embauches et la consommation puissent redémarrer au profit de la croissance. Le temps des consultations électorales viendra bien assez vite.* »

10/09/2025

Gérald SGOBBO, Président de l'U2P de l'Ariège



# 2025



## Communiqué

FOIX, 14 Octobre 2025

### Contact

U2P  
05.34.09.81.82  
contact@u2p09.fr



## DISCOURS DE POLITIQUE GENERALE DU PREMIER MINISTRE

Le discours de politique générale du Premier ministre n'a pas permis de tracer des perspectives précises sur la façon dont le pays va pouvoir sortir des multiples crises qu'il affronte mais il a mis l'accent sur la méthode pour y parvenir.

Face aux dérives politiciennes et aux blocages parlementaires qui en ont découlé, il a proposé une nouvelle pratique du pouvoir, de nature à favoriser le compromis. L'U2P ne peut que s'en féliciter dans la mesure où la priorité entre toutes est de voter un budget et un budget de la Sécurité sociale pour 2026. Rien ne serait pire que de prolonger l'instabilité actuelle alors que les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques ont besoin d'une direction, de décisions et de visibilité.

La suspension de la réforme des retraites n'est pas une bonne nouvelle pour le pays car elle va aggraver la dérive des comptes sociaux. L'U2P considère que cette décision devra rester transitoire et qu'il faudra inévitablement dans un proche avenir augmenter l'âge légal de la retraite afin d'assurer la pérennité des régimes. En outre, cette suspension n'est acceptable que dans la mesure où elle doit permettre de dégager les majorités nécessaires à l'adoption des textes de loi.

L'U2P s'interroge sur la réalité des baisses d'impôts annoncées par le Premier ministre en direction des PME. La baisse de la CVAE va dans le bon sens mais elle ne concernera que les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500.000 euros.

L'U2P accueille favorablement la Conférence sur les retraites et le travail et prendra toute sa part aux travaux qui seront soumis aux partenaires sociaux.

L'U2P salue la façon dont le Premier ministre souhaite remettre la valeur travail au cœur de notre pacte social. Cette direction rejoint pleinement la volonté de l'U2P d'améliorer le pouvoir d'achat des Français qui sont au travail : artisans, commerçants, professionnels libéraux, salariés...

Enfin, l'U2P sera particulièrement vigilante à ce que les mesures du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale ne déséquilibrent pas les entreprises de proximité, et s'opposera à une nouvelle remise en cause de l'accompagnement des entreprises qui forment des apprentis. L'apprentissage ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire.

Michel Picon ajoute : « J'ai envie de dire : chiche ! Partons à la recherche de ces compromis qui nous manquent tant et qui empêchent nos entreprises d'investir, d'embaucher et de se développer. Nous avons collectivement une obligation de résultat. »

Gérald SGOBBO, Président de l'U2P de l'Ariège

14/10/2025



**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

FOIX, Novembre 2025

**Contacts U2P**  
05.34.09.81.82  
contact@u2p09.fr

# 2025

## Municipales 2026 : l'U2P interpelle les élus sur les attentes des entreprises de proximité

À l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2025, l'Union des entreprises de proximité (U2P) publie 17 propositions à destination des élus et candidats aux élections municipales. Ces propositions traduisent les attentes exprimées par les chefs d'entreprise vis-à-vis de leur commune : une fiscalité lisible et maîtrisée, un urbanisme favorable au développement de l'activité économique, un meilleur accès au logement pour les salariés et une commande publique qui fasse une large place aux entreprises locales.

### Un appel au dialogue local

L'U2P appelle les élus à associer davantage les entreprises de proximité aux décisions locales. Ce dialogue, notamment sur l'urbanisme, la fiscalité ou la transition écologique, est essentiel pour adapter l'action publique aux réalités du terrain et renforcer la vitalité économique des territoires.

### Quatre priorités pour renforcer la vitalité économique locale

Les propositions de l'U2P s'articulent autour de quatre grandes thématiques qui reflètent les attentes des artisans, commerçants et professions libérales.

1. **Fiscalité** : rendre la fiscalité locale, lisible, juste, et utile au développement du territoire et au bien vivre de ses habitants.

Exemple de proposition : utiliser la fiscalité comme levier de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs et de lutte contre la vacance commerciale.

2. **Activité économique** : mobiliser toutes les mesures qui sont de nature à pérenniser et à développer le tissu économique de proximité.

Exemple de proposition : optimiser l'accessibilité et le stationnement en centre-ville en consultant systématiquement les artisans, commerçants et professionnels libéraux avant toute modification des règles de mobilité et de stationnement susceptibles d'impacter leur activité.

3. **Emploi** : attirer et fidéliser les salariés grâce à des solutions de logement et des formations adaptées.

Exemple de proposition : rénover des logements existants qui pourront profiter aux salariés, aux apprentis et aux jeunes en contrat de professionnalisation sur votre commune.

4. **Commande publique** : ouvrir davantage les marchés publics aux TPE locales pour renforcer l'emploi et la qualité des prestations.

Exemple de proposition : accorder la priorité aux circuits de proximité en développant une politique d'achats publics responsables favorable aux acteurs locaux.

Pour découvrir et télécharger l'intégralité des propositions : [cliquez ici](#)

11/2025

